



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ambassade de France au Portugal

MARCHE DE TRAVAUX

RC – REGLEMENT DE CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage

Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
Ambassade de France au Portugal

Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA)

Madame l'ambassadrice de France au Portugal

Conducteur d'opération

La Direction des Immeubles et de Logistique (DIL/Projets Monde)
Antenne immobilière Europe

Objet du marché

Marché de travaux de restauration des façades intérieures et du remplacement de certaines menuiseries, ainsi que pour la mise en conformité des installations de courant fort, de courant faible et de sécurité incendie à l'ambassade de France à Lisbonne – Portugal

Table des matières

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION	4
Objet du marché et lieu d'exécution	4
Caractéristiques principales de l'opération	4
ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	5
Définition de la procédure	5
Procédure	5
Décomposition en tranches et en lots	5
Allotissement.....	5
Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières	6
Forme du marché.....	6
Variantes	6
Options.....	6
Délai de réalisation	6
Modifications de détail au dossier de consultation	6
Sujétion particulière au marché	6
Sous-traitance	6
Mode de règlement	6
Maîtrise d'ouvrage (MOA).....	6
Maîtrise d'œuvre (MOE)	7
Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier (OPC)	7
Contrôle technique (CT).....	7
Coordination pour la sécurité et la protection de la santé (CSPS)	7
ARTICLE 3. PRESENTATION DES OFFRES	8
Dossier de consultation.....	8
Visite de site.....	8
Contenu des offres.....	8
Documents fournis aux candidats.....	8
Groupements d'opérateurs économiques.....	9
Pour le candidat se présentant en groupement.....	10
Présentation, à l'appui de la candidature, d'autres opérateurs économiques	10
Pièces obligatoires relatives à l'offre	11
Délai de validité des offres	12
Mesures particulières concernant la sécurité et la santé sur le chantier	12
Sous-traitance	12
Mode de règlement	12
ARTICLE 4. EXAMEN DES OFFRES	12
Vérifications des offres.....	12
Critères d'analyse des offres	12
Phase de négociation éventuelle	13
ARTICLE 5. DISPOSITIONS GENERALES.....	13

Assurance et frais de transport.....	13
Suite donnée à la consultation.....	13
Procédure contentieuse	14
ARTICLE 6. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE.....	14
ARTICLE 7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	14
ARTICLE 8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	15
Annexe 1 :.....	16

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

Objet du marché et lieu d'exécution

Nom de l'opération :

« Marché de travaux pour la restauration des façades intérieures, de certaines menuiseries, de la climatisation et la mise en conformité des installations de courant fort, de courant faible et de sécurité incendie à l'ambassade de France à Lisbonne – Portugal »

La présente consultation fait suite à une procédure d'infructuosité sur les lots 5 (Électricité CFO/CFA) et 6 (Plomberie/CVC), et concerne uniquement les travaux de mise en conformité des installations électriques et SSI, la rénovation de la climatisation, prévoyant la suppression des câblages en façades ainsi que la dépose des 54 unités extérieures pompe à chaleur (PAC) qui seront remplacées, optimisées et dissimulées dans des zones plus appropriées.

Lieu de l'exécution des travaux :

Ambassade de France au Portugal
5 rue Santos-O-Velho
LISBONNE – Portugal

Caractéristiques principales de l'opération

Siège de la légation de France depuis 1870 (qui deviendra l'Ambassade en 1948), et propriété de l'Etat depuis 1909, le Palais de Santos (ou d'Abrantes) est l'un des plus beaux palais de Lisbonne. Plusieurs opérations de rénovation du Palais ont été menées : la rénovation du salon des porcelaines et des toitures (en 2015), la rénovation des façades et des menuiseries côté jardins, le traitement des remontées capillaires (en 2016) et la rénovation des façades et menuiseries côté rue (en 2017). Cette opération à 2 000 000,00 € a été réceptionnée en 2018.

L'objectif de cette opération est de poursuivre la restauration des façades et menuiseries côté jardins (façades intérieures du Palais). La mise à jour de l'étude par l'archi-conseil n'a pas mis en évidence des désordres majeur néanmoins de nouveaux désordres sont apparus mais n'impactant pas la structure du bâtiment.

Les travaux sont organisés en tranches:

Tranche ferme

PHASE 1A et 1B : Cour Intérieure (A = façades ouest et nord ; B = façades est et sud)

PHASE 2 : Jardin du consulat (à réaliser en même temps que la Phase 1)

Tranche optionnelle 1

PHASE 3 : Jardin de la Résidence

Le détail des tranches est le suivant :

Tranche ferme

PHASE 1A et 1B : Cour Intérieure (A = façades ouest et nord ; B = façades est et sud)

Restauration des élévations donnant sur la Cour Intérieure comprenant la galerie entre cour et jardin. Restauration du grand portail vitrée de l'élévation Est et de 8 menuiseries à petits bois au 1er étage des élévations nord et est. Remplacement de trois portes-fenêtres au 1er étage de la façade est et de trois petites fenêtres du rez-de-chaussée de la façade sud. Simple mise en peinture pour les autres menuiseries. Restauration de l'ensemble des ferronneries. Réalisation d'un drainage aux pieds des murs au pourtour de la cour y compris dans la galerie entre cour et jardin (drains n°1 et n°3).

PHASE 2 : Jardin du consulat (à réaliser en même temps que la Phase 1)

Restauration des façades sur jardin : Consulat Nord, Atelier et pignon sur la terrasse de l'Ambassadrice.

Remplacement de trois portes-fenêtres du rez-de-jardin du Consulat Nord, de deux portes-fenêtres de la terrasse de l'Ambassadrice et du portail du pavillon de l'escalier. Simple mise en peinture pour toutes les autres menuiseries.

Tranche optionnelle 1

PHASE 3 : Jardin de la Résidence

Restauration des élévations du Jardin de la Résidence, de l'aile des salons côté Tage et des façades sur la cour de service. Dépose en conservation des panneaux d'azuléjos sans rapport avec la tradition locale. Restitution des menuiseries disparues et remplacement de grillages sur cadre bois au rez-de-jardin. Simple mise en peinture pour toutes les autres menuiseries. Restauration de l'ensemble des ferronneries. Réalisation d'un drainage aux pieds des murs, au pourtour du jardin (drain n°6).

Les études et les travaux (ainsi que l'obtention des autorisations administratives nécessaires et permis de construire) nécessitent des compétences en techniques du bâtiment traditionnel et patrimonial, en gestion de projet, en économie de la construction et en langues étrangères (la maîtrise du français et si possible du portugais, est à ce titre requise). Le prestataire devra connaître les normes en matière de réglementation de la construction portugaises (techniques et thématiques)

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Définition de la procédure

Le candidat est informé que le marché sera conclu en euro si l'attributaire est installé en zone euro et dans la monnaie locale de l'attributaire dans le cas contraire.

Procédure

Le marché issu de la présente consultation sera passé, exécuté et liquidé hors du territoire français. Le marché sera exécuté à Lisbonne. En zone UE, le marché est soumis spécifiquement à l'application du code de la commande publique français (lui-même en conformité avec les directives européennes). Il s'agit d'une consultation passée sous la forme d'une procédure adaptée avec éventuelle négociation, comportant :

- une phase simultanée de réception des candidatures et des offres ;
- une phase de négociation ;

Le Pouvoir adjudicateur ou son représentant se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Décomposition en tranches et en lots

Les prestations font l'objet d'un marché fractionné composé d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle détaillée dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

Tranche ferme

PHASE 1A et 1B : Cour Intérieure (A = façades ouest et nord ; B = façades est et sud)

PHASE 2 : Jardin du consulat (à réaliser en même temps que la Phase 1)

Tranche optionnelle 1

PHASE 3 : Jardin de la Résidence

Allotissement

Le marché de travaux est décomposé en 6 lots :

- Lot n° 1 : Maçonnerie - Pierre de Taille
- Lot n° 1 bis : Maçonnerie - Pierre de Taille Travaux d'accompagnement au lots techniques
- Lot n° 2 : Couverture
- Lot n° 3 : Menuiserie
- Lot n° 3 bis : Menuiserie Travaux d'accompagnement au lots techniques

- Lot n° 4 : Ferronnerie
- **Lot n° 5 : Electricité CFO CFA**
- **Lot n° 6 : Plomberie/CVC**

La présente consultation fait suite à une première procédure visant à attribuer les lots 1 à 6. Suite à la décision signée du 29/01/2025, les lots 1 à 4 ont été attribués, les lots 5 et 6 ont été déclarés infructueux. La consultation ne concerne que l'attribution des lots 5 (Electricité CFO CFA) et 6 (Plomberie/CVC).

Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour plusieurs lots. Dans le cadre de la présente consultation, le nombre maximal de lots qui peuvent être attribués à un même soumissionnaire est fixée à : deux (lots). Les offres devront néanmoins être présentées séparément afin de garantir une analyse impartiale de ces dernières (voir volet « Pièces obligatoires relatives à l'offre » ci-dessous).

Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des charges de la présente consultation.

Forme du marché

Il s'agit d'un marché à prix global et forfaitaire.

Variantes

Les candidats doivent répondre à la solution de base.

Options

La présente consultation n'autorise pas les options.

Délai de réalisation

Le délai d'exécution des travaux est fixé dans l'article E de l'Acte d'Engagement.

Modifications de détail au dossier de consultation

Le Pouvoir adjudicateur du marché se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Sujétion particulière au marché

Le maître d'œuvre mettra en place, dès le démarrage de sa mission, des outils de planification, d'ordonnancement et de suivi de l'opération. Il élaborera et tiendra à jour un calendrier détaillé à jour jusqu'à la fin de son contrat.

Sous-traitance

L'Entreprise est tenue de déclarer l'ensemble de ses sous-traitants lors de la remise des offres.

Le marché ne pourra pas être sous-traité entièrement.

Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le maître de l'ouvrage est le virement bancaire. Dans le cadre du respect de la réglementation des changes, le virement sera réalisé sur un compte domicilié dans le pays où se trouve le siège du titulaire. Dans le cas d'un pays hors zone euros, le virement sera effectué en monnaie locale, sur la base du taux de chancellerie en vigueur au moment de la mise en paiement de la facture.

Maîtrise d'ouvrage (MOA)

Désignation du pouvoir adjudicateur :

Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères

Ambassade de France au Portugal

Représenté par Madame l'Ambassadrice de France au Portugal

Conducteur d'opérations :

Portugal – Lisbonne – Ambassade de France – RC – DCE Travaux

La conduite d'opération sera assurée par l'antenne immobilière Europe de la Direction des Immeubles et de la Logistique, basée à Paris.

- o Point de contact : emilie.trinh@diplomatie.gouv.fr

Maîtrise d'œuvre (MOE)

La maîtrise d'œuvre est assurée par un groupement désigné dans le présent marché sous le nom de Maître d'œuvre :

Mandataire - ACMH

Agence Pierre-Yves CAILLAULT
1 rue Bénard - 75014 PARIS, FRANCE
01 53 90 20 40

Cotraitant 2 – Économiste de la construction

Laurent TAILLANDIER SARL
Bât. C, Cours Goudouli - 31130 QUINT-FONSEGRIVES, FRANCE

Cotraitant 3 – Architectes et restaurateurs

Nova Conservação – Restauro e Conservação do Património Artístico-Cultural, SA
Largo Vitorino Damásio, n.º 3 - 3.º Esquerdo - 1200-872 LISBOA, PORTUGAL

Cotraitant 4 – BE Structure

BETAR Estudos e Projectos de Estabilidade, Lda
Avenue Elias Garcia, 53-2 Esquerdo - 1000-114 LISBOA, PORTUGAL

Sous-traitant – BET fluides

YAC Ingénierie
40 route de Clessé
79350 CHICHE

Sous-traitant – OPC

TECNOPLANO – Tecnologia e Planeamento, S.A.
Av. João Crisóstomo, 54B, 1050-128 Lisboa - PORTUGAL
Tel. +351 213 581 960 | Fax +351 21 356 37 34

La mission du maître d'œuvre est une mission conforme à la loi MOP française (Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée) fondue dans le Code de la commande publique. Elle inclut les missions d'études et le suivi de l'exécution des travaux.

Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier (OPC)

Le titulaire de la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier : TECNOPLANO membre du groupement de maîtrise d'œuvre dont l'agence Pierre-Yves CAILLAULT est mandataire.

Contrôle technique (CT)

Les travaux faisant l'objet du marché sont soumis au contrôle technique effectué par :

SOCOTEC Infrastructure

5, place des Frères Montgolfier
Guyancourt – CS 20732 – St-Quentin-en-Yvelines Cedex
Tel. 01 30 12 15 72

Coordination pour la sécurité et la protection de la santé (CSPS)

Conformément à la réglementation en vigueur, la mission de coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II (au sens du code du travail français) sera assurée par :

BUREAU VERITAS RINAVE

Rua Laura Ayres, Nr 3, 1600-510 Lisboa
Portugal

ARTICLE 3. PRESENTATION DES OFFRES

Dossier de consultation

Le dossier de consultation pour chaque lot est remis gratuitement à chaque candidat en version numérique.

Les documents graphiques seront remis aux candidats après transmission du document « Engagement de confidentialité ». Voir section « Documents fournis aux candidats » ci-dessous.

Visite de site

La visite du site est autorisée. Elle sera réalisée avant la date de remise des offres.

Le candidat devra solliciter, par mail, la maîtrise d'ouvrage qui décidera des dates de visites qui seront organisées et transmettra dans le même temps une copie numérisée recto-verso des pièces d'identités des participants à la visite

La demande de visite et la remise des pièces d'identités se fera aux adresses suivantes :

emilie.trinh@diplomatie.gouv.fr ; katya.amiar@diplomatie.gouv.fr

Le mail devra avoir pour objet : « **Lisbonne-Dos Santos-Façades-Visite** »

Cette visite et les frais qu'elle engendrera (billets d'avion, nuitées, dépenses sur place) ne donnera lieu à aucun remboursement par le Maître d'Ouvrage et sera donc prise en charge en totalité par le candidat.

Contenu des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue Française ou Française et Portugaise.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Seul l'acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidat(s).

Il est rappelé que le soumissionnaire devra présenter un dossier « offre » par lot. Voir Article 2, volet « Allotissement ».

Documents fournis aux candidats

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- le présent règlement de consultation ;
- l'acte d'engagement et ses annexes par lot ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- le cahier des clauses techniques particulières par lot (CCTP) ;
- le planning prévisionnel établi par la maîtrise d'œuvre ;
- le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
- l'engagement de confidentialité.

Les plans, les coupes et pièces graphiques de l'ambassade et relatives au marché de travaux, seront disponibles et transmises par voie électronique après signature de l'engagement de confidentialité. Ce dernier devra être transmis aux adresses suivantes :

emilie.trinh@diplomatie.gouv.fr ; katya.amiar@diplomatie.gouv.fr

Le mail devra avoir pour objet : « **Lisbonne-Dos Santos-Façades-Engagement de confidentialité-Lot XX¹** »

Le candidat devra remettre son offre en copie numérique complète via la solution « France Transfert » mise en place par le Ministère ou via la Plateforme des Achats de l'Etat « Place » (article 6 du présent règlement de consultation).

¹ Indiquer le lot pour lequel la candidature est envoyée.

Groupements d'opérateurs économiques

Les candidats ne peuvent présenter plusieurs candidatures pour ce marché, en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements (R2151-7 du code de la commande publique français).

Conformément à l'article R2142-23 du code de la commande publique français, un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché. Cette clause s'applique à l'entreprise, à ses agences et ses succursales. Le non-respect de cette clause entraînera l'élimination des candidatures concernées. Il appartient aux candidats groupés de désigner expressément le mandataire dès le dépôt de la candidature.

Dans le cas d'une candidature d'un groupement d'opérateurs économiques, chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. L'appréciation des capacités du groupement est globale.

Conformément aux termes de l'article L2141-13 du code de la commande publique français, il est précisé aux candidats qui se présentent sous la forme d'un groupement, que lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un de ses membres, le Pouvoir adjudicateur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement. À défaut, le groupement est exclu de la procédure.

Dans le cadre de la présente consultation : La forme du groupement n'est pas imposée au stade de la procédure de passation mais le groupement attributaire devra adopter la forme du groupement solidaire.

Chacun des membres du groupement dit solidaire est engagé financièrement pour la totalité du marché comme précisé dans l'acte d'engagement. En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du Pouvoir adjudicateur.

Conformément aux dispositions des articles L2141-1 à L2141-10 du code de la commande publique, le soumissionnaire ne doit pas être dans un de ces cas d'interdiction de soumissionner.

Lorsqu'un soumissionnaire se trouve, en cours de procédure, en situation d'interdiction de soumissionner, il en informe, sans délai, le pouvoir adjudicateur. En cas d'interdiction de soumissionner obligatoire, le soumissionnaire est automatiquement exclu de la procédure.

En cas de candidature avec un Document Unique de Marché Européen (DUME) électronique, le formulaire indique par défaut que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner. Il appartient, le cas échéant, au candidat de mentionner le motif concerné par l'interdiction de soumissionner.

En application des articles L2141-7 et suivants du code de la commande publique, sont exclues de la procédure de passation du marché public :

1° les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un contrat de concession antérieur ou d'un marché public antérieur ;

2° les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation du marché public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution ;

3° les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion

de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens ;

4° les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence ;

5° les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché public.

Un opérateur économique ne peut être exclu en application des dispositions qui précèdent que s'il a été mis à même par l'acheteur d'établir, dans un délai raisonnable et par tout moyen, que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

Lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un des membres du groupement, l'acheteur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement. A défaut, le groupement est exclu de la procédure.

Les personnes à l'encontre desquelles il existe un motif d'exclusion ne peuvent être acceptées en tant que sous-traitant.

Lorsque le sous-traitant à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion est présenté au stade de la candidature, l'acheteur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion, dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le candidat ou, en cas de groupement, par le mandataire du groupement. A défaut, le candidat ou le groupement est exclu de la procédure.

Pour le candidat se présentant en groupement

Si le candidat se présente en groupement, chacun de ses membres doit remettre une déclaration du candidat (imprimé DC2 ou équivalent tel que décrit ci-dessus) et les éléments obligatoires susmentionnés (à l'exception de la lettre de candidature – DC1), permettant d'établir que le candidat est en mesure de fournir les prestations objet du marché. L'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateurs économiques est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des capacités requises pour exécuter le marché.

Les informations demandées au titre de la candidature pourront être remises sur papier libre ou, si le candidat le souhaite, il pourra fournir les déclarations du candidat (imprimés DC1 et DC2 *les formulaires sont téléchargeables à l'adresse suivante* : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Présentation, à l'appui de la candidature, d'autres opérateurs économiques

Le candidat peut avoir recours aux capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces opérateurs.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du présent marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

Pièces obligatoires relatives à l'offre

1- Volet administratif

Documents à produire par les candidats :

A- Capacités administratives et juridiques :

- Une lettre de candidature identifiant le candidat ou les membres du groupement (DC1) ;
- Les documents attestant de l'existence juridique du candidat et de chacun des membres du groupement (DC2) ;
- Les certificats ou déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
- Les attestations sur l'honneur précisant que le candidat ou chacun des membres du groupement est autorisé à participer à la consultation et ne fait l'objet d'aucune poursuite.

B - Capacité économique et financière :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des 3 derniers exercices, le capital social, dûment signé par la personne ayant pouvoir d'engager le candidat ;
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- La justification d'une assurance en responsabilité civile et décennale pour risques professionnels.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'écartier un groupement qui ne présenterait pas les conditions financières nécessaires à réaliser l'opération.

2- Volet technique et professionnel

Les pièces relatives au « volet technique et professionnel » à fournir impérativement sont les suivantes :

Les pièces relatives à l'offre à fournir impérativement sont les suivantes :

1. **L'acte d'engagement** complété et daté par le représentant de la société ou toute personne ayant pouvoir d'engager la société ;

Remarque :

Le candidat doit obligatoirement remplir l'acte d'engagement rédigé par la personne publique joint au dossier de consultation des entreprises.

2. **le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire** complété ;

3. **le mémoire méthodologique et technique**, comprenant les éléments obligatoires suivants :

- a) **COMPRÉHENSION ET APPROCHE** : une note du candidat détaillant sa compréhension du projet, les enjeux principaux identifiés et expliquant son approche envisagée pour le projet ;
- b) **MOYENS HUMAINS DÉDIÉS** : une note du candidat présentant l'équipe dédiée au projet, la justification de son dimensionnement, l'organisation fonctionnelle envisagée pour l'équipe, l'implantation géographique de chaque membre (présence complète ou partielle sur Oslo, ou ressource à distance) et les curriculum vitae de chaque membre de cette équipe ;
- c) **MOYENS MATÉRIELS DÉDIÉS** : une note du candidat présentant et justifiant les matériels dédiés au projet (installations de chantier, qualité des bureaux modulaires installés, engins de chantier envisagés selon les accès au site, les outils de chantier selon les nuisances et les travaux à conduire, les échafaudages installés pour les travaux le nécessitant, etc.) ;
- d) **MODE OPÉRATOIRE ET SOLUTIONS TECHNIQUES** : une note du candidat présentant les modes opératoires envisagés (travaux en site occupé, phasage délicat des travaux, contexte multiculturel, barrière de la langue, contraintes sécuritaires liées à l'emprise diplomatique, climat norvégien, lien avec le service utilisateur, exemplarité environnementale, gestion de la sécurité des travailleurs et de la coactivité, organisation des travaux en hauteur et extérieurs, organisation des bascules de réseaux techniques, organisation des réceptions partielles, dispositions pour tenir les délais, dispositions pour limiter les nuisances, etc.), ainsi que les

solutions techniques proposées pour répondre aux besoins exprimés (justifiées par leur durabilité, maintenabilité, performances, etc.).

Remarques : concision et clarté sont essentielles pour la lisibilité du mémoire technique.

4. **le planning prévisionnel d'exécution** signé : A partir du planning d'exécution prévisionnel fourni dans le dossier, le candidat établira son propre planning d'exécution mis à jour, faisant clairement apparaître l'enchaînement envisagé par le candidat (qui peut différer à la marge de celui fourni, dans le respect des contraintes de l'article 2.2.5 du CCAP) des différentes macro-phases, accompagné d'un court texte expliquant les optimisations, modifications envisagées.

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Mesures particulières concernant la sécurité et la santé sur le chantier

Se référer à l'article 7.7 du CCAP.

Sous-traitance

L'Entreprise ou le groupement d'Entreprises est tenu de déclarer l'ensemble de ses sous-traitants. Les dispositions en la matière sont portées à l'article 2.5 du CCAP.

Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le maître de l'ouvrage est le virement bancaire. Dans le cadre du respect de la réglementation des changes, le virement sera réalisé sur un compte domicilié dans le pays où se trouve le siège du Titulaire. Dans le cas d'un pays hors zone euro, le virement sera effectué en monnaie locale.

ARTICLE 4. EXAMEN DES OFFRES

Vérifications des offres

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, sont éliminées.

Dans le cas où des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de l'offre sont absentes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier dans un délai approprié et identique pour tous.

Toutefois, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié (5 jours maximum), à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

L'acheteur peut demander aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre.

Le pouvoir adjudicateur éliminera les offres reçues après la date limite fixée à l'article 6 du présent règlement de consultation, ou celles non conformes à l'objet du contrat ou au présent règlement de consultation.

Les offres de chaque candidat sélectionné seront analysées suivant les critères pondérés ci-dessous. A la suite de cet examen, le représentant du pouvoir adjudicateur pourra engager **des négociations**.

A l'issue de ces négociations, les candidats seront classés définitivement, en prenant en compte les critères de choix préalablement définis.

L'acheteur se réserve néanmoins la faculté d'attribuer le marché sur la base des offres initiales en application de l'article R.2161-17 du code de la commande publique.

Critères d'analyse des offres

Après classement des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le représentant du pouvoir adjudicateur. Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

Critères	Pondération
1 – Prix des prestations	40.0 %
2 – Valeur technique :	50.0 %
2.1 – Compréhension et approche du projet par le soumissionnaire	10.0 %
2.2 – Moyens humains du soumissionnaire dédiés au chantier	15.0 %
2.3 – Moyens matériels du soumissionnaire dédiés au chantier	15.0 %
2.4 – Mode opératoire et solutions techniques appliqués au chantier	60.0 %
3 – Planning prévisionnel de l'opération	10.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

Les critères sont notés sur 100.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante : Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation.

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée pour incohérence.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le DPGF, prévaudront sur toute autre indication de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication ou d'addition qui seraient constatées dans le DPGF seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en compte.

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

Phase de négociation éventuelle

L'acheteur public se réserve la possibilité de négocier mais peut attribuer le marché sans négociation.

En cas de négociation, une (ou plusieurs) phase(s) de négociations aura lieu dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats.

À cette occasion, l'acheteur public négociera par courriel avec avis de réception ou par réunion dans les locaux de l'Ambassade de France ou de la DIL à Paris avec les candidats ayant déposé une offre.

ARTICLE 5. DISPOSITIONS GENERALES

Assurance et frais de transport

Les envois sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. Le maître d'ouvrage ne peut être tenu pour responsable du dépassement du délai de remise des dossiers d'offre.

Les frais de transport sont à la charge des candidats.

Suite donnée à la consultation

La consultation a pour objectif d'aboutir à la conclusion d'un contrat entre le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, représenté par M. l'ambassadeur de France au Portugal, et un prestataire de droit privé.

Toutefois, le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

Procédure contentieuse

Le tribunal administratif compétent est celui de Paris.

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Paris - 7, rue de Jouy - 75181 Paris Cedex 04.

E-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr – Téléphone : 01.44.59.44.00 – Télécopie : 01.44.59.46.46

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Tribunal administratif de Paris - 7, rue de Jouy - 75181 Paris Cedex 04.

E-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr – Téléphone : 01.44.59.44.00 – Télécopie : 01.44.59.46.46

ARTICLE 6. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

Les offres seront établies en euros et transmises en une seule fois. Il devra être transmis autant d'offre que de lot pour lesquels le candidat souhaite soumissionner.

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique ou sur support matériel, par le maître de l'ouvrage dans le délai fixé pour la remise des offres. Les autres documents sont retournés au candidat sans être ouverts.

Les offres dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté par le pouvoir adjudicateur ne feront pas l'objet d'une réparation, le cas échéant, la copie de sauvegarde sera ouverte. Si cette dernière comportait elle aussi un programme informatique malveillant, les candidatures ou les offres seraient réputées n'avoir jamais été reçues.

Les candidats remettront leur candidature (format PDF) sur support informatique par les moyens suivants :

- Via la plateforme de dépôt de dossier « France transfert » (plateforme d'échange du ministère des Affaires Étrangères) accessible depuis le lien : <https://francetransfert.numerique.gouv.fr>.
La candidature devra être transmise aux adresses suivantes :
emilie.trinh@diplomatie.gouv.fr ; katya.amiar@diplomatie.gouv.fr

Le mail devra avoir pour objet : **Lisbonne-Dos Santos-Façades-Candidatures-Lot XX²**

A noter : il est nécessaire de prévoir un délai de traitement de plusieurs minutes entre l'envoi de la candidature via France Transfert et la réception du lien dans les boîtes mail. Ce délai est lié au traitement des données par la plateforme.

- Via la Plateforme des Achats de l'État « Place ».

L'offre devra être remise avant le **lundi 12 mai 2025 à 17h00 (heure de Paris)**.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

ARTICLE 7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif et technique qui seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir **au plus tard dix jours** avant la date limite de remise des offres, une demande par mail adressé à :

emilie.trinh@diplomatie.gouv.fr ; katya.amiar@diplomatie.gouv.fr

Le mail devra avoir pour objet : « **Lisbonne-Dos Santos-Façades-Question** »

Les demandes pourront également être adressés directement via la Plateforme des Achats de l'État « Place ».

² Indiquer le lot pour lequel la candidature est envoyée.

ARTICLE 8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

En application de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les candidats sont informés que des données à caractère personnel (notamment nom, prénom, adresse mail, données de connexion) collectées dans le cadre de la présente procédure de passation et dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre sont susceptibles de faire l'objet de traitement(s).

Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :

Le Ministère de l'Économie des Finances et de la Relance
Bâtiment COLBERT
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Représentée par le Délégué aux systèmes d'information

Coordonnées du délégué à la protection des données :

le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr

Base juridique du traitement : c) et e) de l'article 6.1 du RGPD

Finalité du ou des traitements : suivi de la présente procédure de passation, et obligations légales en matière de durée d'utilité administrative (DUA) applicable aux marchés publics.

Destinataires ou catégorie de destinataires : les données à caractère personnel concernées sont destinées exclusivement aux agents de l'Acheteur, des ministères et des opérateurs de l'État, en charge de la passation puis de l'exécution du présent contrat.

Durée de conservation : ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat ainsi que durant la DUA applicable au contrat.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles peuvent également s'opposer au traitement de ces données. L'exercice des droits d'information et d'accès aux données à caractère personnel peut être effectué auprès du délégué à la protection des données.

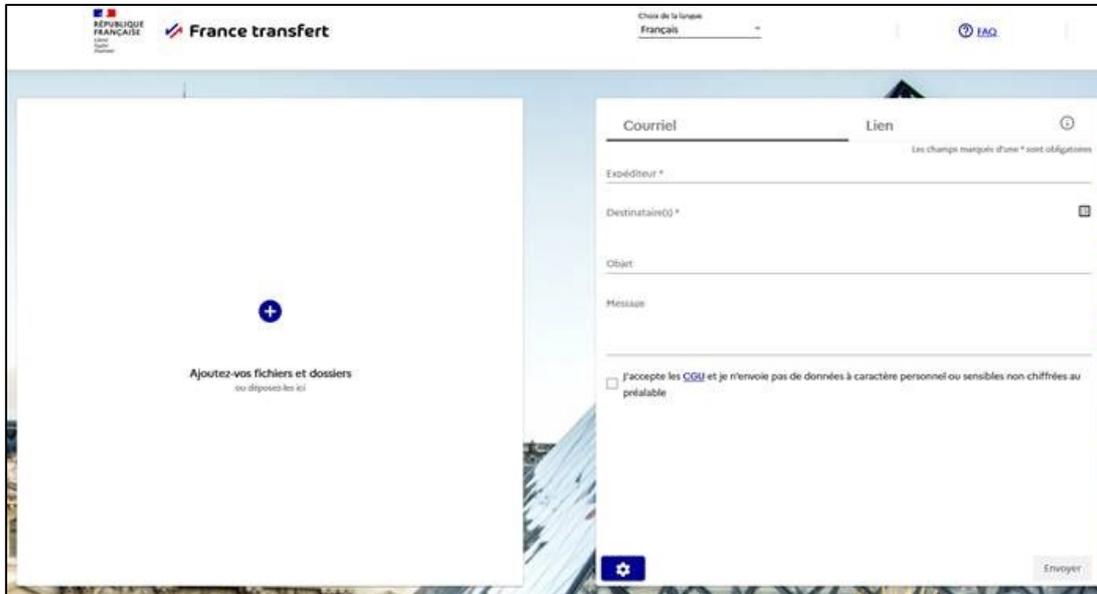
La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

Annexe 1 :

Procédure de téléchargement « France Transfert »

<https://francetransfert.culture.gouv.fr/upload> ou <https://francetransfert.numerique.gouv.fr/upload>

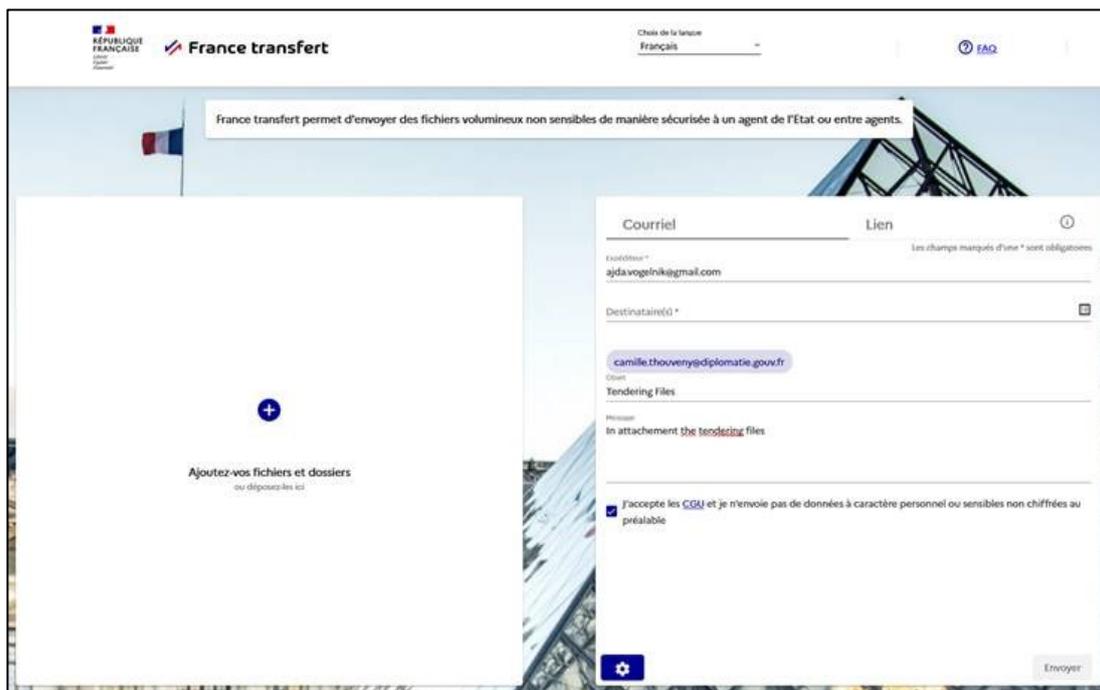
Etape 1 : Aller sur le site internet :



The screenshot shows the 'France transfert' website interface. On the left, there is a large white box with a blue plus sign and the text 'Ajoutez vos fichiers et dossiers' (Add your files and folders) and 'ou déposez-les ici' (or drop them here). On the right, there is a form for sending an email. The form has two tabs: 'Courriel' (Email) and 'Lien' (Link). The 'Courriel' tab is active. The form fields are: 'Expéditeur *' (Sender), 'Destinataire(s) *' (Recipient(s)), 'Objet' (Subject), and 'Message'. Below the message field, there is a checkbox labeled 'J'accepte les CGU et je n'envoie pas de données à caractère personnel ou sensibles non chiffrées au préalable' (I accept the CGU and I do not send personal or sensitive data that is not encrypted in advance). At the bottom right of the form is an 'Envoyer' (Send) button.

Etape 2 : dans la ligne « Expéditeur », écrivez votre adresse mail.
Dans la ligne « Destinataire », écrivez les adresses suivantes :
emilie.trinh@diplomatie.gouv.fr ; katya.amiar@diplomatie.gouv.fr

Dans la ligne « Objet », écrivez « Lisbonne-Dos Santos-Façades-Candidatures-Lot XX »
Puis Cocher la case « J'accepte les CGU... » :



The screenshot shows the same 'France transfert' website interface as in the previous image, but with the form fields filled out. The 'Expéditeur *' field contains 'ajdavogelrik@gmail.com'. The 'Destinataire(s) *' field contains 'camille.thouveny@diplomatie.gouv.fr'. The 'Objet' field contains 'Tendering Files'. The 'Message' field contains 'In attachment the tendering files'. The checkbox 'J'accepte les CGU et je n'envoie pas de données à caractère personnel ou sensibles non chiffrées au préalable' is now checked. At the top of the page, there is a banner that reads 'France transfert permet d'envoyer des fichiers volumineux non sensibles de manière sécurisée à un agent de l'Etat ou entre agents.' (France transfert allows sending large non-sensitive files securely to a state agent or between agents).

Etape 3 : Cliquez sur « Ajoutez-vos fichiers et dossiers », choisissez votre fichier et cliquez sur « Envoyer » :

The screenshot shows the 'France transfert' web interface. At the top left, there is the logo of the French Republic and the text 'France transfert'. A language selector is set to 'Français'. A banner at the top states: 'France transfert permet d'envoyer des fichiers volumineux non sensibles de manière sécurisée à un agent de l'Etat ou entre agents.' Below this, there is a file upload area with the text '1 élément 870.55 Ko / 20.00 Go'. A file named 'CROCUS' (870.55 Ko - Fichier pdf) is listed. To the right, there is an email composition form titled 'Courriel' and 'Lien'. The 'Expéditeur' field is 'ajda.vogel@kagmail.com'. The 'Destinataire(s)' field contains 'camille.thouveny@diplomatie.gouv.fr'. The 'Objet' is 'Tendering Files'. The 'Message' field contains 'In attachment the tendering files'. There is a checkbox for 'J'accepte les CGU et je n'envoie pas de données à caractère personnel ou sensibles non chiffrées au préalable', which is checked. At the bottom right, there is an 'Envoyer' button. At the bottom left, there is a button that says 'Ajoutez-vos fichiers et dossiers ou déposez-les ici'.

Etape 4 : Vous recevrez dans votre adresse mail un code, à indiquer dans la ligne :

The screenshot shows the 'France transfert' web interface with a verification modal. The modal has a lock icon at the top and the title 'Vérifiez votre adresse courriel'. Below the title, it says 'Saisissez le code qui vous a été envoyé à pistoche2019@gmail.com (vérifiez votre dossier spam)'. There is a text input field labeled 'Code de vérification *'. At the bottom of the modal, there are two buttons: 'Annuler' and 'Valider'.

Ainsi, le chef de projet recevra deux mails dans sa boîte mail (un avec le code et un avec le dépôt)